



La Fédération de la Plasturgie et des Composites préconise aux entreprises de maintenir leur activité, en mettant en place les mesures barrières pour leurs salariés.

De nombreuses entreprises de notre branche s'interrogent sur leur activité, suite aux mesures sanitaires annoncées lundi soir par le Président de la République.

La situation est inédite, la population a peur et chacun cherche, légitimement, à préserver sa santé et celle de ses proches.

Les entreprises industrielles se mobilisent pour définir des règles de sécurité adaptées et se voient, pour un bon nombre, contraintes de se tourner vers un arrêt de leur activité.

A cette heure, la situation est la suivante :

Seuls les établissements qui accueillent du public doivent fermer, et encore uniquement si leur activité n'est pas listée dans l'annexe de l'arrêté suivant :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041722917&dateTexte=20200318> .

Pour tous les autres établissements (industries, artisans, BTP, exploitant agricole, etc), la règle est de continuer, avec le respect de mesures barrières qui demandent certaines adaptations : télétravail dès que c'est possible, respect des distances, réunions en visioconférence ou avec un nombre restreint de personnes, lavage des mains. Évidemment, les circonstances peuvent amener à reporter certains projets, voire à arrêter certaines activités lorsque le chef d'entreprise ne pense pas pouvoir assurer la sécurité sanitaire mais ici l'arrêt est l'exception, pas la règle.

Dans sa note en date du 17 mars dernier adressée notamment aux préfets de département, le Ministre de l'Intérieur écrit :

« La philosophie générale des mesures gouvernementales est d'éviter autant que possible tout regroupement de personnes afin de ralentir la propagation du virus. C'est pourquoi il a été décidé de fermer les locaux commerciaux qui ne relèvent pas d'une activité de première nécessité.

Mais cela ne saurait signifier que l'activité économique doit être réduite pour tous les autres secteurs professionnels qui ne génèrent pas habituellement de rassemblements de clientèles. Je tiens donc à rappeler que si les mesures de restrictions doivent être strictement respectées, elles ne doivent pas aboutir à dissuader nos concitoyens de poursuivre leur activité, hormis pour les commerçants impactés par les interdictions d'ouverture. (...) (...) Enfin, les établissements industriels, entrepôts, marchés de gros sont autorisés à fonctionner dans le respect des consignes sanitaires en vigueur. »



À la suite des différentes remontées du terrain, nous constatons que la mise en place de mesures de chômage partiel et de fermetures de sites industriels prend des proportions très inquiétantes.

Le maintien de l'activité qui semblait possible, hors activités interdites, en début de semaine devient de plus en plus difficile.

Un trop fort ralentissement de l'activité économique française, en raison de la pandémie du Covid-19, mettrait en danger tous les secteurs, y compris ceux vitaux à la vie des Français. C'est l'industrie qui porte la production d'électricité, l'agroalimentaire, les équipements de santé, les réseaux, etc.

Toutes les activités industrielles, et la logistique qui les irriguent, forment une chaîne continue, dont chaque maillon doit rester actif. L'emballage est indispensable pour l'agro-alimentaire, les équipements de santé sont essentiels en ce moment, les films rétractables sont nécessaires pour le transport, les produits plastiques pour le bâtiment doivent alimenter les chantiers qui redémarrent, ...

Un arrêt en chaîne des activités économiques serait dangereux pour tous et mettrait en péril notre système collectif.

Participer à cette lutte nationale, c'est tout mettre en œuvre pour endiguer la propagation du virus et aussi se mobiliser pour assurer la continuité économique nécessaire au fonctionnement du pays. Le pays a besoin des entreprises et de ses salariés pour répondre, ensemble, à cette crise. Nous devons aussi anticiper la fin de la crise pour repartir le plus rapidement possible

Le Chef de l'Etat a appelé à « la responsabilité civique des entreprises pour poursuivre leur activité lorsque cela est possible et sur l'importance des salariés des entreprises qui se sont mises en conformité avec les règles sanitaires d'aller travailler sur les sites de production ».

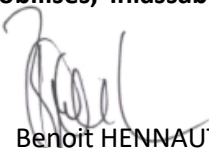
Dans ce contexte, la Fédération de la Plasturgie et des Composites invite les entreprises, dans toute la mesure du possible et bien entendu, dans le strict respect des mesures barrières, de maintenir leur activité et de se rapprocher, si nécessaire, de leurs syndicats professionnels afin de lever tout obstacle éventuel.

La Fédération de la Plasturgie et des Composites demande aux partenaires sociaux de contribuer à la bonne application des mesures sanitaires pour favoriser la continuité de l'activité.

Face à la crise grave et inédite que nous affrontons, l'engagement de nos professionnels et la mobilisation de la compétence de chacun sont et seront des réponses efficaces au retour à la normale. L'enjeu est bien de préserver la santé humaine tout en soutenant, autant que faire se peut, une activité économique indispensable à notre vie commune.

Les métiers de la plasturgie sont nécessaires au bon fonctionnement de notre Société, et le temps présent vient le démontrer plus clairement que jamais.

Les équipes de la Fédération et de ses syndicats sont mobilisés, inlassablement, aux côtés des plasturgistes.



Benoît HENNAUT
Président